

Etudiant en BTS,
DUT ou licence

Vous souhaitez travailler dans l'informatique ?

Rejoignez l'un des SI les plus vastes de France, pour développer le service public du futur et évoluer au sein de l'IT de l'Etat, grâce à de réelles perspectives de carrière !



Devenez Programmeur

à la Direction générale des Finances publiques



Quel métier ?

En votre qualité de programmeur à la DGFiP, vous pourrez :

effectuer des missions de développement :

- en participant à la conception de l'application ;
- en écrivant des codes sources ou les paramétrages applicatifs d'un progiciel ;
- en mettant en œuvre des demandes de correction et d'évolution...

exercer des fonctions d'exploitant, telles que :

- l'exécution du plan de production et les mises en production ;
- le lancement des scripts et des opérations programmés/automatisés ;
- la gestion des incidents de premier niveau...

réaliser des opérations d'exploitation système :

- programmer et vérifier les sauvegardes systèmes, paramétrer les robots de sauvegarde et des SAN ;
- surveiller et administrer les serveurs et les produits systèmes ;
- réaliser des diagnostics techniques.

Quel salaire la 1ère année ?

Salaire d'un programmeur en poste :

**dans un bureau
informatique des
services centraux,
en Ile-de-France :**

27 015 €
net annuel

**dans un établisse-
ment de services
informatiques :**

25 365 €
net annuel en Île-de-France

24 725 €
net annuel en province



Quel recrutement ?

Le concours est ouvert aux titulaires :

- d'un baccalauréat ;
- ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV ;
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.

Les lauréats

Les lauréats suivent une formation rémunérée en deux parties :

- une formation théorique de 8 mois, à Toulouse, composée d'enseignements généraux (les métiers de la DGFIP) et d'enseignements informatiques ;
- un stage d'application de 4 mois dans les services informatiques de la DGFIP.

Le concours



Il se déroule en deux étapes.

Épreuves écrites d'admissibilité

- Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier (3h - Coeff. 4) ;
- Établissement de l'algorithme correspondant à la solution d'un problème simple et écriture des séquences de programme demandées correspondantes (4h - Coeff. 5) ;
- Épreuve facultative : traduction d'un texte en anglais issu d'une revue ou d'une documentation informatique (1h30 - Coeff. 1).

L'informatique est l'un des métiers clef de la DGFIP

Avec plus de 700 applications et 4 500 agents, notre informatique revêt plusieurs orientations :

- un axe fort de développement, associant à la fois des applications de gestion traditionnelles (mainframe IBM et Bull, COBOL) et des applications Java, php... avec un SGBD Oracle ou PostgreSQL ;
- une volonté forte sur le libre ;
- une offre de service pour l'Etat au-delà de la DGFIP, en investissant sur des programmes multi-directionnels ou ministériels (application RH, Paye, Pensions....) ;
- une activité stratégique au cœur des enjeux de l'État (prélèvement à la source, ouverture des données, téléprocédures...)
- une activité professionnelle et industrielle dans nos centres d'exploitation, éditique, hébergement, assistance utilisateurs ou usagers, exploitation et sécurité.

En un mot, une informatique au centre de nos enjeux métiers, où la maîtrise de notre système d'information est fondamentale (urbanisation/ cadre technique et méthodologique fort).

Vous y trouverez naturellement votre place !

Épreuves orales d'admission

- Entretien avec le jury destiné à apprécier l'aptitude du candidat à exercer des fonctions de contrôleur (25 mn - Coeff. 5).

L'entretien comprend :

- une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours ;
 - un échange avec le jury, notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.
- Epreuve d'informatique, composée de 2 parties (préparation : 20 mn - durée : 30 min - Coeff. 3) :
- exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort par le candidat, pendant une durée d'environ 5 mn ;
 - échange avec le jury à partir de l'exposé et questionnement en rapport avec le sujet et/ou éventuellement le programme pendant environ 25 mn.

Concours

Pour vous inscrire, consulter les dates d'inscription et des épreuves et connectez-vous sur le site :



<https://concours.dgip.finances.gouv.fr>



Comment nous contacter ?

Le centre des concours de Lille



enfip.ccl@dgip.finances.gouv.fr



0810 873 767 (de 8h30 à 16h30, coût d'un appel local)

**L'espace recrutement du portail
de l'Économie, des Finances, de l'Action
et des Comptes publics :**



<http://www.economie.gouv.fr/dgip/recrutement>



Retrouvez la DGFIP sur



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Octobre 2019